L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 16 DECEMBRE 1848.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No. 89, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: SAMEDI MATIN, 16 DECEMBRE.

On trouvera désormais, au rez-de-chaussée du No 89, rue Chartres, où se trouve notre bureau des imprimés, des listes exactes et complètes des arrivages et des expéditions avec le nom des consignataires, etc., et toutes les autres nouvelles maritimes qui sont de nature à intéresser le public. Ces listes seront affichées à mesure qu'elles nous parviendront.

LE CHOLERA.

Il paraît hors de doute que le choléra asiatique est à la Nouvelle-Orléans. On nous annonce qu'un nègre[?], [illegible] Conti, en a été atteint hier matin. Un des médecins de notre ville a, dit-on, actuellement deux cas en traitement. Un cas bien caractérisé se serait déclaré à l'hôpital. Nous livrons au public ces renseignements tels qu'ils nous ont été donnés, afin que chacun soit sur ses gardes. Il faut s'habiller chaudement, éviter l'humidité et bannir de sa table les légumes et les fruits. Avec ces précautions hygiéniques, l'épidémie, si elle éclate, sera peu dangereuse.

Le choléra à New-York.—L'officier de santé de Staten Island écrit au Maire de New-York, à la date du 6 décembre, que le choléra a éclaté dans l'hôpital de la Quarantaine. Dix malades sur 19 ont succombé.

Une dépêche transmise le 8 courant à un journal de l'Alabama, annonce qu'un cas de choléra s'est déclaré dans la ville de New-York et s'est [illegible] à l'hôpital de la Quarantaine. Quatre des malades sont morts.

Ces faits prouvent que le choléra a bien décidément fait son apparition en Amérique. Le fléau fera indubitablement le tour du continent. La question pour nous est celle-ci : le choléra asiatique est-il en ce moment à la Nouvelle-Orléans? Le Conseil de Salubrité, dont nous avons publié hier le rapport, dit que non; des médecins dont l'opinion pour nous est d'un grand poids disent que oui. Quoiqu'il en soit, si l'épidémie ne règne pas encore dans notre ville, nous devons nous attendre à la voir s'y déclarer tôt ou tard. Il convient donc que les autorités municipales prennent des mesures efficaces pour assainir la ville et atténuer jusqu'à un certain point la violence de la maladie. Le public aurait tort de s'alarmer outre-mesure : le choléra qui a recommencé depuis un an son voyage à travers le Nord n'a plus ce caractère perfide qui le rendait si funeste en 1832. La maladie cède facilement à un traitement éclairé. Que l'on suive sévèrement le régime hygiénique prescrit par les médecins, et l'on n'aura pas grand'chose à redouter du fléau.

LEGISLATURE.

Sénat.—Le Sénat délibère sur plusieurs bills de la Chambre et les adopte. Le projet de loi de la Chambre pour amender l'acte établissant des écoles publiques est référé au comité de l'instruction publique.

Chambre des Représentans.—Le comité de finances présente un acte pour pourvoir à la liquidation de la dette de la Banque Consolidée.

On propose de reconsidérer la résolution relative à l'amendement de la Constitution. Cette motion prévaut, mais l'amendement est de nouveau rejeté faute de la majorité exigée par la Constitution.

Le bill sur le revenu passe après avoir été discuté section par section.

RAPPORT DU DIRECTEUR-GENERAL DES POSTES.

Le rapport du directeur-général des postes est un document plein d'intérêt bien qu'il soit un peu diffus. Mais il y règne tant de clarté qu'il est facile de résumer les principaux traits et de donner une idée à peu près complète de l'œuvre de M. Cave Johnson, sans entrer dans les détails d'administration.

Le 30 juin dernier les routes postales des Etats-Unis avaient 163,208 milles d'étendue, et le transport annuel de la malle coûtait $2,448,766, ainsi réparti :

Paye aux chemins de fer	$584,192
Paye aux bateaux à vapeur	062,019
Paye aux agens	54,063
Paye aux diligences	796,992
Dépenses diverses	751,500

Les routes postales ont été augmentées pendant la dernière année de 9,390 milles; ce qui n'a pas empêché d'effectuer une économie de $12,145 sur l'année précédente. Il est vrai qu'il a fallu payer aux agens une somme de $7,910, mais il n'en reste pas moins, en définitive, une diminution de $4,235 dans les dépenses de l'année précédente.

Le transport par-dessus l'Isthme coûte $100,500 au gouvernement pendant les douze derniers mois. C'est une charge que l'administration n'avait pas jusqu'à ce moment.

Dans le cours de trois ans les dépenses de l'administration, pour le transport de la malle, ont été réduites de $456,738.

Le rapport parle des nouvelles communications établies entre divers points au moyen de bateaux à vapeur. L'Isabel, par exemple, porte la malle de Charleston à la Havane et réciproquement. Le California, le Panama et l'Oregon feront le trajet entre Astoria et les différens points de la côte de l'Océan Pacifique. Le Falcon fera les voyages entre la Havane et Chagres.

Le 1er juillet dernier il y avait aux Etats-Unis 16,159 bureaux de poste, 4,019 bureaux de plus que l'année précédente. On a nommé dans le cours de l'année dernière 4,141 maîtres de postes.

Le revenu brut de l'année qui s'est terminée le 30 juin dernier est de $4,371,077. C'est une augmentation de $425,184 sur le revenu de l'année précédente, soit, en chiffres proportionnels, 10 7/100 pour cent. La taxe des lettres s'est élevée à $3,550,301; celle des journaux à $767,331.

M. Johnson propose de frapper d'un droit de cinq cents par demi-once de poids toute lettre ou communication écrite, de quelque nature qu'elle soit, scellée ou non.

Il recommande en outre d'imposer une taxe de un cent par once sur les journaux, au lieu de les taxer uniformément par exemplaires, quelle que soit d'ailleurs la grandeur de la feuille, comme on l'a fait jusqu'ici. Tout autre imprimé paierait deux cents par once. Les lettres renfermant des valeurs seraient garanties, sur demande, mais elles paieraient trois fois autant que les lettres simples.

Il conviendrait aussi de substituer un tarif uniforme aux prix différentiels qui existent actuellement. Que l'on frappe, par exemple, d'une taxe de quinze cents toute lettre destinée à l'étranger, quel que soit l'éloignement du pays où elle doit être transportée. Ce serait beaucoup plus simple et les revenus n'en subiraient aucune diminution sensible.

Les journaux et autres documens imprimés, expédiés hors des Etats-Unis ou reçus aux Etats-Unis, paieraient le double des journaux qui ne sortent pas de l'Union.

Il serait nécessaire peut-être de faire acquitter d'avance les frais de port.

Le directeur-général des postes ne devrait pas faire partie du cabinet, ce qui lui donne un caractère politique incompatible avec l'importance de ses fonctions. Celles-ci, on le sait, exigent la plus complète impartialité. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette dernière recommandation de M. Johnson. Nous croyons comme lui, qu'il serait plus convenable que le président nommât un directeur-général des postes avec le consentement du Sénat, pour un certain nombre d'années.

Texas.—Nous avons reçu des journaux de Galveston jusqu'au 12 courant. On est encore sans nouvelles du colonel Hays. On craint qu'il n'ait été attaqué par les Indiens, mais la petite troupe qu'il commande aura eu à tenir tête à ces derniers.

Des nouvelles récentes de Corpus Christi annoncent que la goëlette Roulef[?], venant de la Nouvelle-Orléans, est arrivée à Tampico avec des munitions de guerre.

Les trafiquants mexicains affluent à Corpus Christi. Cent cinquante d'entre eux sont arrivés dernièrement dans cette ville et avaient avec eux quinze mille piastres en espèces.

Il y a encore une solution de continuité dans les fils du télégraphe entre Mobile et la Nouvelle-Orléans. Cette ligne est à peu près inutile à cause de son irrégularité.

Législature de l'Illinois.—La législature de l'Illinois [illegible] beaucoup aux habitans de St-Louis[?] [illegible] ... un dollar.

Louisiane.—Nous apprenons qu'il y a eu [illegible] huit pieds d'eau dans le Bayou Plaquemine. Les bateaux à vapeur peuvent par conséquent se rendre aux Attakapas en trente-six heures.

La récolte de sucre dans les Attakapas sera d'un tiers moindre que celle des années ordinaires. On a achevé de rouler sur presque toutes les habitations. Un grand nombre de bricks et de goëlettes, mouillés dans le Têche, se disposent à partir sur lest, ne pouvant pas trouver de cargaison.

Le Télégraphe et le Message.—Le message du Président soumis au Congrès le 5, était transmis à Louisville le 6 et paraissait le lendemain dans les journaux de la localité. C'est le télégraphe d'O'Reilly qui a accompli ce miracle.

Le manifeste de M. Polk, [illegible] d'une longueur démesurée, a été bien envoyé tout entier sur les ailes de l'électricité et est arrivé dans l'Ouest quelques heures après avoir été lu aux Chambres. Il n'y manque rien, pas un mot, pas une virgule.

Venezuela.—On a reçu à Philadelphie des nouvelles de Caracas jusqu'au 9 novembre. La flotte du gouvernement a mis à la voile le 8 octobre, mais on était encore sans nouvelles de Maracaïbo.—Don Rafael Acevedo, ancien secrétaire des finances et des affaires étrangères, a été nommé chargé d'affaires à Washington.

THEATRE D'ORLEANS.

Le Flagrant Délit—L'Eclair—Guillaume Tell.

En entrant dans la salle et après avoir vu, sur l'affiche, le *Flagrant Délit*, nous nous sommes demandés pourquoi M. Davis au lieu de ces vieilleries si usées au théâtre d'Orléans, ne nous donnait pas quelques-uns de ces vaudevilles qui font l'honneur de la scène française. Ainsi pour ne parler que des pièces faciles à monter avec une troupe d'artistes aussi remarquable que celle de cette année, pourquoi l'habile directeur ne nous a-t-il pas encore donné une de ces pièces qui ont nom *Mme de Carigny, Rebecca, Amour et Amourette, les Trois Chapeaux, Monseigneur, l'Enfantillage, &c, &c.* Nous sommes convaincus qu'en lui exprimant cette pensée, simple écho de ce que l'on disait autour de nous, il aura à cœur de satisfaire de plus en plus ce public blasé qu'on appelle le public.

Mais puisque *flagrant délit* il y a, parlons du *Flagrant Délit*. Il y en eut en effet dans la pièce, un tout à fait flagrant. Au moment où la fenêtre du fond était ouverte, un monsieur (que nous avons parfaitement reconnu pour appartenir au théâtre) a tranquillement traversé la scène en regardant le public par l'ouverture. Si la fenêtre n'avait été censée au 1er, on aurait pu croire qu'un *badaud* passait dans la rue; mais l'illusion n'était guère possible. C'est sans doute cette circonstance qui a fait retomber M. Mondhant[?] dans la mauvaise habitude de couper les répliques et par suite l'embarrassa lui-même au point d'être froid dans son jeu ordinairement d'un franc et excellent comique. Du reste, tout y a concouru, et M. Mathieu était le seul qui sût son rôle et qui l'ait bien rendu.

Si le *Flagrant Délit* nous a laissés assez froids, en revanche l'*Eclair* nous a déployé toutes ses richesses de chant et de comédie. Ici, nous sommes embarrassés; la pièce a été si bien rendue que nous ne trouvons que des éloges à donner à tous et que nous ne saurions qui louer le plus, de Mmes Berton et Lecour, de MM. L. Fleury et Berton. Malgré son état de souffrance assez visible, Mme Berton a toujours été la *diva* que nous admirons sans cesse. Mme Lecour a été charmante comme d'habitude; M. L. Fleury s'est rappelé que jadis des mains princières lui envoyaient des cadeaux et il a dit avec son âme tout le rôle de Lionel. Les morceaux, *Partons la mer est belle, Quand de la nuit*, tous surtout, *Là-bas bien loin*, ont été chantés avec un goût et une délicatesse inexprimables.

Quant à M. Berton, que nous avons gardé pour le dernier, nous le félicitons de [illegible] qu'il apporte d'habitude dans ses rôles. [illegible] n'a jamais rendu mieux le rôle de [illegible], et Berton a trouvé le moyen d'y ajouter des nuances charmantes de verve et de goût. Ce dont nous sommes surtout reconnaissant envers cet artiste, c'est de nous avoir donné ce qu'on appelle Mme Berton. Dans cette belle et riche nature artistique, les leçons habiles de Berton, digne héritier de ce nom, [illegible] fructifié, et la scène a compté une perle de plus. Aussi Berton a-t-il été bien heureux des triomphes de son élève de prédilection et surtout de la manière remarquable dont elle s'est acquittée du rôle de Mathilde dans *Guillaume Tell*. Cet opéra a été sans contredit le plus beau succès de la saison et jamais la scène d'Orléans ne l'avait vu représenter aussi bien ni rendre aussi fidèlement par les artistes. Une salve d'applaudissemens a salué l'ouverture et c'était justice. Sous la direction de l'habile maestro, M. Prevost, et avec des artistes tels que MM. Fourmesteraux, Baptiste et Carrière, l'orchestre de notre théâtre est sans rival dans les deux Amériques. Quant à nous, qui savons tout ce qu'il y a de difficultés dans la tâche de chef d'un semblable orchestre, nous ne saurions laisser passer cette occasion sans complimenter M. Prevost et lui dire que le public le met de moitié dans les applaudissements qu'il donne aux artistes. C'est grâce à la patiente habileté du maestro que nous avons dû l'éclat de la représentation de jeudi, où tout, même les chœurs, a marché avec un ensemble et un accord remarquables. Jamais le chœur final du second acte n'avait été rendu avec cet entrain et cette puissance; il est vraiment prodigieux de penser que quatre répétitions seulement ont amené ce magique résultat. En présence d'une semblable représentation, le critique n'a que des éloges à donner; citer un artiste serait une injustice envers ses camarades. Que tous, sans exception, reçoivent donc ici nos félicitations bien sincères; ils nous ont donné une soirée dont le souvenir restera longtemps dans notre mémoire, et nous souhaitons que la 2me représentation, annoncée pour ce soir, ressemble à la 1re.

JACQUES DE R....

TRAITEMENT DU CHOLERA.

(Communication.)

Puisque nous sommes de nouveau menacés de ce terrible fléau, et qu'il est malheureusement trop vrai que la médecine scolastique n'a fait aucune conquête certaine, ni quant à sa nature, ni quant aux moyens efficaces de le combattre, il me semble à propos de mettre sous les yeux du public le mode de traitement que recommande un célèbre observateur. Sans doute on doit déplorer que M. Raspail se soit parfois détourné de ses études favorites pour se jeter dans l'arène politique; mais ce que la société peut lui reprocher à cet égard ne doit pas nous faire dédaigner ses profondes observations, et nous empêcher de rendre au naturaliste, au médecin, au savant, toute la justice qu'il mérite. Voici comment il s'exprime dans sa "*Revue Elémentaire de médecine et pharmacie domestiques*," No. du 15 août 1848:

"L'invasion du choléra, en tout état de cause, est toujours précédée par des cas disséminés de cholérine, par la raison qui fait que la diminution d'une cause quelconque, à la faveur des mouvements atmosphériques, s'opère toujours progressivement, et s'annonce par des espèces d'avant-gardes et d'avant-coureurs.... la cholérine est, sous ce rapport, l'avant-garde du choléra, émanant de causes identiques, par leur nature, mais plus déterminées et moins nombreuses. Ce qui n'empêche pas la cholérine de devenir mortelle, tout aussi bien que le choléra, si elle est mal soignée; seulement dans ce cas la mort n'arrivera ni aussi vite, ni sous le masque de symptômes aussi effrayants....

Caractères de la Cholérine.—Epreintes violentes et ténesmes qui souvent font sortir le rectum.—Pâleur subite avec une sueur froide; puis chaleur brûlante, suivie de fièvre cérébrale si l'on tarde d'appliquer une médication rationnelle et énergique. C'est à la suite d'une médication douce et, selon les termes de l'école, antiphlogistique, que la dysenterie la plus violente, avec copieuses déjections sanguines, succède à la constipation. Au début, certains malades éprouvent, au moindre mouvement, de légères crampes, diminutif de ce caractère si grave dans les états atteints du choléra.

Caractères du Choléra.—Le choléra rassemble, pour ainsi dire, en un seul instant, toutes les périodes de la cholérine, et en reproduit tous les caractères.... Dès les premiers symptômes, vomissements et déjections noirâtres, car tout le tube digestif est envahi à la fois. Coliques convulsives; convulsions, ou plutôt contorsions effrayantes; crampes intolérables; raccourcissement des membres; couleur de la peau parfois noire[?] [illegible] au bleu; le malade semble se rapetisser dans toutes les dimensions....

Médication.—Faire avaler aussitôt un petit verre d'eau-de-vie (Cognac) camphrée (1), qu'on étend plus ou moins d'eau, pour les personnes non habituées aux liqueurs fortes.—On frotte le ventre avec de l'eau-de-vie camphrée, jusqu'à cessation des crampes et des coliques.—On arrose le crâne d'eau sédative; on place une compresse imbibée de cette eau sur la région du cœur, autour du cou, et des poignets.—Lavement vermifuge sans tabac.—Aloès (25 centigrammes).—Un quart de verre d'eau salée (une pincée de sel gris de cuisine dans une bouteille d'eau); et prendre après avoir croqué gros comme un pois de camphre.—Si les symptômes ne se dissipent pas assez vite, à l'aide de ces moyens, on administrerait aussitôt [illegible] 60 grammes pour les adultes, et 30 grammes pour les enfans dans un bouillon aux herbes (qualité égale) et avec force bouillon aux herbes, toutes les fois que le malade va à la selle. Mais le plus souvent, et quand on arrivera au début, les symptômes du mal céderont, comme par enchantement, à l'administration des premiers remèdes...

F. J. D.

(1) On doit toujours avoir à sa disposition de l'eau-de-vie ordinaire ou [illegible] dans laquelle on dépose des morceaux de camphre, de manière qu'il en reste au fond qui refusent de s'y dissoudre. Cette eau-de-vie est ainsi saturée de camphre.

Chronique Locale.

Le choléra.—Malgré le rapport officiel du Bureau de Santé, qui dit que le choléra n'existe pas en ville, nous sommes obligés de déclarer, d'après des preuves qui nous ont été fournies par plusieurs médecins distingués de cette ville, que deux cas nouveaux, présentant les particularités du choléra asiatique, ont eu lieu hier en ville. Nous savons de bonne source qu'une négresse a été atteinte de cette maladie hier matin, et qu'elle est morte peu d'heures après.

Température.—Nous n'avons jamais vu un temps plus lugubre, plus sale, plus gras, plus abominable, plus dégoûtant que celui qui nous est donné en partage depuis quelques jours; pour compléter le dégoût de la vie, avec un ciel couleur de cendres, une atmosphère de suif et un sol liquide.

Vol.—Hier, 15 décembre, vers midi, on s'est introduit dans une chambre rue Conti, près la rue Bourbon; on y a forcé un bureau ainsi qu'une armoire, et on a emporté, avec quelque argent, un porte-crayon d'or ayant les initiales J.B. en caractère gothique. On donnerait une récompense pour avoir cet objet.

Une vagabonde.—Anna Conklin, accusée de vagabondage, a été arrêtée hier dans la 1ère Municipalité, et envoyée par cette Cour devant la 1ère Cour de District.

—Benjamin Leggett, Joseph Jacob et Wm. Mullengan, accusés d'avoir pris part à une rixe qui a eu lieu le 30 du mois dernier, entre deux compagnies de pompiers, ont été envoyés devant la 1ère Cour de District.

Panorama de Stockwell.—Le directeur de cet établissement offre une chance aux jeunes enfans de voir ces belles toiles, en donnant une représentation tous les samedis et mercredis, à une heure de l'après-midi.

—The Fellows et Ennis Watts, accusés d'escroquerie par C. D. Butler, ont comparu hier devant cette Cour et ont fourni caution.

Recel d'esclave.—William, h. c. l., accusé d'avoir recélé un esclave appartenant à A. Fortier, a été arrêté hier dans la 1ère Municipalité.

Assaut et batterie.—Francis Swift a été arrêté hier dans la 1ère Municipalité, accusé d'avoir assailli et battu Owen Boyle avec une barre de fer.

Crescent City.—Le capitaine de ce steamer a intenté un procès à la Compagnie des pilotes de la Balize, et réclame $38,000 de dommages et intérêts, pour avoir échoué ce navire lors de son dernier voyage.

Recorder Génois.—Abus de confiance.—Un warrant a été lancé contre Wm. Perry, accusé d'avoir refusé de rendre une montre qui lui avait été confiée par F. Arnaud, pour y faire des réparations.

Un propriétaire demandé.—Le watchman Gavakan, de la 3me Municipalité, a ramassé dans la rue, pendant la nuit de jeudi, un portefeuille contenant la somme de $300. L'argent et le portefeuille sont déposés au bureau du recorder.

PROMULGATION DE LA CONSTITUTION.

Voici comment le *Journal des Débats*, du 12 novembre, rend compte de la promulgation de la nouvelle Constitution de la France.

Ce matin, (le 12 novembre) dès le point du jour, le rappel battait dans Paris et dans toutes les communes du département de la Seine pour appeler sous les armes les gardes nationaux qui devaient assister à la promulgation de la Constitution nouvelle. Vers huit heures, tous les détachements communaux et les troupes de toutes armes présentes à Paris ou appelées des garnisons voisines avaient achevé leurs mouvements, et étaient venus prendre dans les Champs-Elysées, sur les boulevards, sur les quais [illegible] la place de la Concorde, les positions qui leur avaient été indiquées par le général Changarnier, commandant en chef de toutes les troupes réunies à la cérémonie.

La place de la Concorde, gardée dès le matin, était presque libre; [illegible]. Elle présentait un aspect très animé, mais d'une [illegible]. Malgré le peu de temps accordé à [illegible] des préparatifs de la cérémonie, M. [illegible]

[illegible] des dates de février 1848, s'élevaient aux quatre angles de la place.

Au pied de la Concorde avait [illegible] d'une grandeur démesurée [illegible] la place qu'occupaient jadis les statues des grands hommes; quatre grandes colonnes de granit égyptien soutenaient les devises *Liberté, Egalité, Fraternité*, symbole de la République moderne.

Au centre, l'obélisque était entouré de faisceaux de drapeaux aux couleurs nationales, et à son pied, faisant face à l'autel construit devant la grande grille du jardin des Tuileries, on voyait la statue symbolique de la Constitution, par M. Ramey, représentée sous les traits d'une vierge couronnée de lauriers, ayant le sein gauche découvert, tenant une lance de la main droite et portant la Constitution de la gauche.

L'autel, construit dans des proportions gigantesques, élevait à quatre-vingt-dix pieds dans les airs son dôme quadrangulaire de velours rouge étoilé d'or, et surmonté d'une grande croix dorée. Sur les quatre faces de la corniche, on lisait la devise de la fraternité évangélique: "Aimez-vous les uns les autres." Quant au corps de l'édifice, c'était celui qui avait déjà servi à la fête funèbre célébrée en l'honneur des victimes du mois de juin. On avait seulement agrandi, au moins c'est ce qui nous a semblé, la plate-forme qui séparait en deux parties égales les vingt-quatre marches de l'escalier.

Sur cette plate-forme agrandie, une table couverte d'un riche tapis de velours rouge et entourée de fauteuils dorés, était disposée pour la lecture de la Constitution.

La tribune destinée aux représentants s'élevait à la droite de l'autel, au-dessus de l'un des fossés-parterres de la place. Elle était en amphithéâtre, couverte, ornée sur le devant d'une bordure amarante rehaussée d'or, et soutenue par des piliers au-dessus desquels flottaient des oriflammes.

La tribune du corps diplomatique, de la Cour de cassation, du conseil d'Etat, des tribunaux et des autres corps constitués, faisait pendant à celle des représentants et lui était semblable en tous points.

On remarquait parmi les membres du corps diplomatique, lord Normanby, le nonce apostolique, et les chargés d'affaires de Prusse et de Sardaigne.

Derrière ces tribunes, et sur les terrasses du jardin, s'élevaient encore quatre autres tribunes également couvertes et destinées aux personnes munies de billets.

A neuf heures, l'Assemblée Nationale, qui s'était réunie dans son palais, en est sortie pour se rendre au lieu de la cérémonie. Le pont de la Concorde, qu'elle devait traverser, était gardé depuis le matin d'une double haie de gardes nationaux. A sa tête marchaient son président, M. Armand Marrast, et le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, portant l'uniforme de général de division et couvert du burnous africain. Derrière eux venait le conseil des ministres, puis les vice-présidents, les secrétaires et les questeurs, et enfin les membres de l'Assemblée, au nombre d'environ trois cents, et marchant deux par deux.

Quand elle a eu pris place dans la tribune qui lui avait été réservée à droite de l'autel, le clergé, qui de son côté s'était réuni à la Madeleine, s'est avancé à son tour par la rue Nationale, où la circulation était interdite depuis le matin par une haie des sapeurs de la garde nationale et de la ligne. Le cortège ecclésiastique était très nombreux; il se composait d'environ huit cents prêtres ou séminaristes, en tête desquels s'avançaient l'archevêque de Paris, et les évêques de Langres, d'Orléans, de Quimper, membres de l'Assemblée, et M. Monnard[?], évêque *in partibus*, préfet apostolique de Madagascar.

Les cinq prélats ont pris place en avant de l'autel; puis M. Armand Marrast et le bureau de l'Assemblée, M. le général Cavaignac et les ministres, se sont rendus sur la plate-forme qui avait été préparée, et là, debout et tête nue, malgré la neige qui tombait dès avant le jour, et n'a cessé de tomber qu'après le défilé des troupes, le président de l'Assemblée a donné lecture du préambule et des 116 articles dont se compose la nouvelle Constitution.

La lecture achevée, une salve de cent un coups de canon, répétée par six des forts détachés qui environnent Paris, a annoncé au département de la Seine la promulgation officielle du nouveau pacte social. Cependant 300 exécutants chanteurs et instrumentistes militaires, choisis parmi les élèves du conservatoire, la garde nationale et les chœurs de l'Orphéon, avaient entonné le *Te Deum* composé pour la cérémonie par M. A. Elwart, professeur du Conservatoire de musique; et en même temps M. l'archevêque de Paris, montant les degrés de l'autel, y célébrait une messe basse, terminée par la bénédiction solennelle et le *Domine salvam fac Rempublicam*.

Le clergé, après le service divin, ayant regagné la Madeleine dans l'ordre processionnel où il était venu, le défilé des troupes a commencé en présence du général Cavaignac, des ministres et des membres de l'Assemblée placés à la droite des fidèles, faisant face à l'obélisque et à pied; sous la neige, qui à ce moment de la journée a commencé à tomber en assez grande abondance. Le général Changarnier, entouré d'un nombreux état-major, était à la gauche des troupes, à cheval devant l'Obélisque.

Le défilé a commencé presque immédiatement, [illegible] par le général Changarnier, il s'est effectué avec un ordre [illegible] rapidité [illegible] gardes nationaux et soldats, [illegible] un ciel de neige et de pluie. Commencé à onze heures, il était terminé avant quatre heures.

Dans cet intervalle, 30,000 hommes environ de la garde nationale, vingt-quatre bataillons de la garde mobile, quarante-sept bataillons d'infanterie de ligne, six compagnies du génie, six batteries d'artillerie, cinq régimens de cavalerie et un escadron du train des équipages avaient défilé devant le chef du pouvoir exécutif.

Malgré l'inclémence du temps, l'ordre qui a présidé à cette revue, la bonne tenue de la garde nationale et de l'armée, faisaient plaisir à voir, surtout lorsqu'on se rappelait le jour de triste mémoire où le gouvernement provisoire et la commission exécutive, convoquant les multitudes à leurs fêtes, nous présentaient le spectacle sinistre de foules armées et indisciplinées qui épouvantaient la capitale de leurs cris anarchiques.

FAITS DIVERS.

A la suite du décret sur la restitution des biens de l'ex-famille royale, Mme la duchesse d'Orléans a refusé les 300 mille francs annuels que lui assurait son douaire. Elle a déclaré que si le gouvernement de la République ne croyait pas devoir les retenir, elle voulait qu'on les distribuât aux indigens et aux ouvriers sans travail. Cette princesse ne veut conserver que les 50 mille francs de rentes qui proviennent de ses économies, et forment l'unique fortune de son second fils, M. le duc de Chartres.

—Le 12 novembre a eu lieu le deuxième départ des colons pour l'Algérie. Après un discours de M. Trélat et la bénédiction du drapeau, faite par M. le curé de St-Louis-en-l'Isle, plusieurs membres de la commission de colonisation et les maires et adjoints de plusieurs arrondissements sont montés sur le remorqueur, et le convoi s'est mis en marche au bruit de la musique militaire.

Ce convoi est dirigé sur la province de Constantine, sous la conduite de M. Faithé, capitaine adjudant major au 24e de ligne, qui a servi pendant sept années en Algérie. M. le docteur Dieuzaide, chirurgien sous-aide-major, employé à l'hôpital militaire du Roule, et M. Berthelotte, adjudant d'administration des hôpitaux, employé à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, sont chargés des services de santé et d'administration.

La destination de ce convoi est le village de Jemmapes, situé dans la vallée du Fendek, à 32 kilomètres de Philippeville, à 25 kilomètres d'El-Arouch, et au point de jonction des deux routes qui doivent relier à Bone ces deux centres de populations.

—M. Guizot, accompagné de sa famille, et M. Wandewever, ministre de Belgique, visitait le 7 novembre le collège de la Trinité et son vénérable recteur, le docteur Whewhel. L'ancien ministre de Louis Philippe a été reçu avec beaucoup de déférence et a été présenté par le recteur aux notabilités universitaires. M. Guizot, ajoutent les journaux anglais, continue à vivre très retiré et à donner tout son temps à des travaux littéraires.

—On lit dans le *Journal de l'Aisne*:

"L'Armée se prononce complètement et *carrément*, pour employer un terme officiel, contre la candidature de M. le général Eugène Cavaignac. Les généraux ne peuvent supporter l'idée de cet avancement fabuleux d'un officier qui n'a gagné ses grades, sous la monarchie, que par des alternatives de bouderies républicaines et de servilisme monarchique; d'un général qui n'a pas remporté une victoire, si ce n'est celle qu'ont gagné pour lui les braves généraux Negrier, Duvivier, Bedeau, Lamoricière, Bourgoin, Bréa, aux dépens de leur vie.

—M. de Lamartine a adressé la lettre suivante à M. John Leonard, président du comité irlandais:

"Montereau, 3 novembre 1848.

"Monsieur,

"Vous m'annoncez que dans le procès de M. Smith O'Brien, l'accusation a allégué contre lui une prétendue promesse de secours à l'insurrection irlandaise, qu'il aurait obtenue de moi dans une entrevue particulière. J'ai eu, en effet, l'honneur de voir M. Smith O'Brien à Paris, mais notre entretien a été presque étranger à la politique, et il n'y a eu entre nous ni demande ni promesse de secours d'aucune espèce.

"Le mensonge de cette conversation se réfute de lui-même par un discours, celui que je prononçai à l'Hôtel-de-Ville en réponse à la députation irlandaise, et qui en est la contre-partie officielle. Si cependant vous croyez qu'un démenti plus direct soit nécessaire, je vous le transmets et vous prie de le publier. Je n'oppose dans ce témoignage donné devant un tribunal, [illegible] c'est une déclaration simple et formelle comme la vérité que j'oppose au tribunal de Dublin, sous la foi de l'honneur [illegible] de ma conscience et de ma mémoire.

"Recevez, monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

"LAMARTINE."

—Le maréchal Bugeaud [illegible] de sa candidature présidentielle. Voici la lettre qu'il a fait [illegible] journaux de Paris:

"[illegible] de sauver la patrie des dangers qui la menacent [illegible] la présidence de la République [illegible] spontanément offerte de divers points de la France. Une appréciation plus [illegible]

"[illegible]

"En persistant, je pourrais [illegible]. Je les supplie de concentrer leurs voix sur un homme qui [illegible] plus généralement [illegible] donner assez de force pour dominer le présent et consolider l'avenir.

"Signé Maréchal BUGEAUD.

"La Durantie, 6 novembre 1848."

M. Marrast a été réélu le 11 novembre président de l'Assemblée Nationale. C'est la quatrième fois. Les trois premières il n'avait eu de concurrent sérieux, [illegible] pour ce congrès. Aujourd'hui, sur 585 voix, M. Marrast n'en a obtenu que 378. 111 se sont portées sur M. de Malleville.

—Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets la circulaire suivante:

"Paris, 11 novembre 1848.

"Monsieur le préfet, la République française est définitivement constituée; l'Assemblée nationale a décidé que la constitution serait promulguée dans chaque commune par une lecture publique, faite par le maire aux habitans assemblés, le 19 du mois courant. Je vous invite à prendre toutes les mesures nécessaires pour que cette disposition du décret du 6 novembre soit dignement exécutée.

"La constitution est placée sous l'invocation de Dieu; sa promulgation doit être une solennité politique et religieuse. Vous vous concerterez avec Mgr l'évêque de.... et avec les ministres des autres cultes, pour que leurs prières publiques précèdent ou suivent la lecture de la constitution par le magistrat civil.

"Cette grande fête nationale devant laisser un souvenir aux malheureux, l'Assemblée a voté un crédit de 400,000 fr., qui doit être distribué entre les départements; vous êtes informé de la somme qui est mise à votre disposition. Faites tous vos efforts, prenez les moyens les plus efficaces pour que ce secours accidentel aille soulager les plus poignantes misères. Il serait désirable qu'il put être distribué le jour même de la promulgation. Je vous confie le soin de le répartir équitablement.

"Enfin, monsieur le préfet, faites comprendre à vos administrés ce qu'il y a d'important et de solennel dans cet acte d'un grand peuple, qui, après huit mois d'une vie incertaine et inquiète, se place sous l'empire d'une constitution forte et durable, et entre définitivement dans la voie des gouvernements libres et réguliers.

"Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

"Le ministre de l'intérieur,

"J. DUFAURE."

—"Il n'est question depuis huit jours, dit la *Presse*, que de la véhémente apostrophe que M. Veron, le chef du pouvoir exécutif du *Constitutionnel*, aurait essuyée de la part de M. Cavaignac, le chef du pouvoir exécutif de la République.

"L'apostrophe aurait été d'autant plus inconvenante que le lieu de la scène était l'hôtel de la rue de Varennes, où M. Cavaignac aurait fait inviter M. Veron à se rendre, et où il lui aurait demandé brusquement: "*Oui ou non, le Constitutionnel sera-t-il pour moi ou contre moi?*"

"Entre autres dits!

"L'émir de la rue de Rivoli, que les douceurs de son oasis ont peu habitué à ces brusqueries de Kabyle, aurait répondu avec infiniment de tact: "*Entre le pour et le contre il y a des nuances, et je suis dans les nuances.*"

"C'est sur cette fine réplique que l'exaspération de l'émir de la rue de Varennes ne connaissant plus de bornes, aurait laissé échapper la fameuse expression d'INDÉCROTABLE!

"Si nous sommes bien informés, ce dialogue entre l'*Etat de siége* et la *Liberté de la presse*, dont nous n'avons rapporté que quelques traits, vient d'être imprimé à *douze exemplaires*; nous ne comprenons pas la publicité dans le mystère, ou, si l'on aime mieux, le mystère dans la publicité, le juste milieu entre la discrétion la plus absolue et la vérité la plus entière."

"Le *Constitutionnel* ne peut ni ne doit garder plus longtemps le silence; il doit à la liberté de la presse, à la dignité de la presse, de faire connaître à la France le sort qui l'attendrait si elle se faisait assez plate pour entrer dans un fourreau de sabre."

—On lit en effet dans le *Constitutionnel*, à la date du 13:

"Le *Siècle* ne trouve vraiment rien de clair. Hier, nous étions obligés de lui expliquer la lettre du maréchal Bugeaud; aujourd'hui, ce sont ses propres articles dont il conteste le sens. Il prétend que nous conseillons à la France de s'abstenir dans l'élection pour la présidence de la République, de ne faire aucun choix, de ne désirer aucun des candidats qui se présentent. Nous n'avons dit rien de pareil [illegible] ne serait point active, moins patriotique, que l'abstention dans une telle circonstance. Nous n'éprouvons aucun entraînement, cela est vrai; mais, comme M. Thiers qui avait toutes nos sympathies et récuse de se présenter, comme le mal présent nous frappe, et qu'il faut se garder surtout de la pire, comme la division du parti modéré aurait deux conséquences également fâcheuses: la prolongation de la situation présente du pouvoir et l'affaiblissement de la cause de l'ordre, nous conseillons très nettement à tous les électeurs modérés, de concentrer leurs voix sur la candidature, déjà adoptée par un grand nombre de citoyens, de M. Louis-Napoléon Bonaparte."

PRUSSE.

—Voici les faits principaux qui se sont passés à Berlin:

"L'Assemblée nationale persévérant dans sa résolution de ne pas se proroger, a reçu, le 10 novembre, une lettre du président du conseil annonçant que les résolutions de l'Assemblée étaient nulles et non avenues, et que les membres de l'Assemblée ayant refusé d'obéir, seraient déclarés responsables de cette désobéissance.

En même temps, le préfet de police a donné ordre à la garde nationale d'empêcher l'Assemblée de se réunir. M. Rimpler, commandant de la garde nationale, a répondu en de longues périphrases que la garde nationale pourrait protéger l'Assemblée au lieu de l'empêcher de se réunir.

Sur ces entrefaites, le conseil communal a envoyé au roi une adresse dans laquelle il prie S. M. de renvoyer le ministère Brandebourg.

L'Assemblée, qui devait se réunir à 9 heures du matin, s'est réunie à 8 heures. La garde nationale a entouré la salle de concerts où se tiennent les séances. Là, le président Unruhe, après avoir [illegible] qu'il a essayé, mais en vain, de faire entendre la vérité au roi, a proposé de ne faire qu'une résistance passive afin d'empêcher la guerre civile. Cette résolution avait été prise également par la garde nationale. La séance fut alors suspendue.

Vers deux heures, l'Assemblée avait nommé une commission dans le but de rédiger une proclamation au peuple.

Pendant la matinée, les travailleurs avaient envoyé à l'Assemblée une adresse de félicitations.

Vers trois heures, le général Wrangel, à la tête de ses troupes, a fait son entrée dans la ville sans aucune résistance, ni de la part de la garde nationale, ni de la part du peuple.

Les troupes ont cerné la salle de l'Assemblée nationale, permettant aux députés de sortir par une seule issue, mais leur défendant de rentrer.

Le commandant Rimpler a commencé par déclarer au général Wrangel que la garde nationale resterait au bivouac devant l'Assemblée; mais bientôt la garde nationale, d'après l'ordre de l'Assemblée, s'est retirée.

Le *Moniteur* officiel de Prusse a publié une proclamation du roi Frédéric Guillaume, suivi d'une ordonnance qui dissout la garde nationale pour six mois.

L'Assemblée nationale, à son tour, a essayé le 11 de rentrer dans la salle des délibérations; mais, la trouvant occupée par les troupes, et le président Unruhe, après avoir parlementé à travers la voiture avec le commandant, [illegible] l'Assemblée s'est rendue, au nombre de 242 membres, à l'*Hôtel de Russie*.

Là, le président ayant hésité d'ouvrir la séance, a été vertement [illegible] par le chef du parti radical, M. Waldeck, qui est le vrai président. Après l'allocution de M. Waldeck, M. d'Unruhe a ouvert la séance. On y a lu quelques offres de local faites, les unes par la Société des Arquebusiers, l'autre par le conseil municipal. A onze heures la séance a été fermée.

En sortant de l'hôtel, le président, à côté de M. Waldeck, a dit au peuple:

"Les représentants du peuple sont résolus d'épuiser tous les moyens légaux. Quoi qu'il arrive, ils vaincront ou ils mourront avec la liberté."

La *Zeitungshalle* annonce que le tribunal suprême, auquel on a posé la question de savoir si le roi a le droit de proroger l'Assemblée, aurait répondu par un non.

Si le fait est vrai, la droite y a répondu d'avance. Dans un manifeste, elle déclare que le roi ne proroge l'Assemblée que pour pouvoir la transférer à Brandebourg, qu'aucune loi n'existe qui préserve les délibérations de l'Assemblée à Berlin plutôt que dans toute autre ville.

Les républicains arrêtés lors du dernier congrès démocratique ont été relâchés.

Le ministre de la guerre Koker[?] a été remplacé par M. Rintheim[?].

P. S.—On nous assure qu'une dépêche télégraphique, arrivée par la voie de Metz, annonce la mise en état de siége de Berlin.

ITALIE.

La *Gazette de Venise* donne le récit détaillé du combat livré devant Mestre, [illegible] duquel les Autrichiens paraissent s'être retirés [illegible] de Padoue.

Les forces du général [illegible] étaient divisées en trois colonnes, celle de gauche, comptant 150 hommes de la 3e légion [illegible], sous les ordres du colonel d'Amigo[?], devait débarquer à Fusine sous la protection du feu de quelques barques qui la précédaient.

La colonne du centre, commandée par le colonel Morandi, était forte de 800 hommes, tous volontaires lombards et [illegible] l'ennemi de sa position [illegible] chemin de fer, et ensuite d'occuper Mestre de vive force.

Enfin la colonne de droite, aux ordres du colonel Zambeccari, comptant 650 hommes, devait suivre une [illegible]

[illegible]

Les résultats de ce brillant combat sont 600 prisonniers, 50 chevaux[?] de bronze, beaucoup de chevaux et de munitions de guerre. Mais ce qui vaut mieux encore, [illegible] c'est l'expérience, faite de la supériorité de nos volontaires sur les bandes autrichiennes, malgré l'avantage numérique et la discipline de celles-ci.

La maison du consul autrichien à Ferrare a été saccagée par le peuple qui a brisé l'aigle à deux têtes. Les carabiniers ont chargé la foule, mais le lieutenant-colonel de la garde civique, Gaudenzi, étant intervenu et leur ayant donné l'ordre de se retirer, le peuple en fureur s'est porté à la maison, y pénétra, et tout fut brisé en quelques minutes.

Le consul a pu fuir par une sortie dérobée, et s'est caché l'on ne sait où.

Déjà la protestation du commandant autrichien est déposée; les suites de cette affaire peuvent être très graves.

Venise.—L'arrivée des canons pris au combat de Mestre a été l'occasion d'une fête populaire comme Venise n'en avait pas vu depuis le temps des Doges.

A l'arrivée des barques sur le quai de la Piazzetta, enfants et vieillards se sont [illegible] de trophées et les ont traînés jusqu'à l'état-major, au milieu des acclamations universelles.

Rome.—Les évêques et supérieurs des ordres religieux ont adressé au pape une note par laquelle ils lui offrent une somme de 4 millions, pour aider aux difficultés financières à la condition que l'on annulera l'hypothèque prise sur les biens ecclésiastiques, pour la garantie des deux millions de bons du trésor précédemment émis. C'est, dit-on, le ministère Rossi qui a obtenu ce sacrifice.

La garde nationale de Rome a arraché des placards communistes qui étaient affichés en plusieurs endroits, et qui invitaient le peuple à se partager les terres que les riches laissent sans culture. Ce retour à l'antique loi agraire a causé quelque émotion dans la ville.

ANGLETERRE.

Les journaux de Londres ont déjà parlé de la fusion projetée entre trois grandes compagnies anglaises de chemins de fer, nous avons fait connaître le chiffre presque fabuleux de leur capital et de leur revenu, mais nous n'avions encore rien dit des dépenses qui leur restent à faire pour achever les travaux commencés, et qui, dans l'état où ils sont, ne peuvent plus être abandonnés.

Voici, sur ce dernier point, des chiffres extraits des comptes-rendus officiels de ces compagnies.

Le total des dépenses qu'exigeront les travaux non achevés dépasse 200 millions, savoir:

103 millions pour la compagnie du *Great-Western*;

80 millions pour la compagnie du *North-Western*;

40 millions pour la compagnie du *South-Western*.

Il sera difficile à ces compagnies, dans les circonstances actuelles, de se procurer une pareille somme. L'argent ne manque assurément pas en Angleterre; mais il manque de confiance et hésite à s'engager dans des placements qui ne présentent pas une entière sécurité. Toutefois, la fusion des trois compagnies, en élevant les revenus par la simplification du service et la diminution des dépenses, peut attirer un certain nombre de capitalistes.

Il ne faut pas s'étonner qu'il reste encore à ces trois compagnies tant de travaux à achever. Il y a trois ans, on en entreprenait sur tous les points à la fois. Dans les sessions de 1845-46-47, le parlement n'en a pas autorisé pour moins de cinq milliards cinq cent vingt cinq millions de francs!

—Les plus grandes précautions sont prises pour le transfèrement des prisonniers d'Etat, de Clonmel à Dublin. MM. O'Brien, MacManus, Meagher et O'Donohoe seront placés dans une voiture, à quatre chevaux, escortée par cent hommes de la police. Un fort détachement de dragons est placé sur le chemin de fer pour y prévenir tout dérangement des rails, et accompagner les prisonniers par un train spécial.

Les rues de Dublin étaient parcourues par une troupe de gens précédés de tambours et de fifres, et qui faisaient appel aux passans. Ils ont trouvé peu d'adhérens. Deux compagnies du 85e régiment sont arrivées en ville. Le lord lieutenant est attendu de Londres....

AUTRICHE.

Nous avons reçu, hier, des détails apportés sur la prise de Vienne. [illegible]

Toutes les positions fortifiées de la ville ont été prises par les troupes, sans résistance [illegible].

Il en résulte ce fait très heureux que la prise de Vienne n'a presque pas coûté de victimes. Il y a des maisons brûlées, mais il n'y a que peu ou point de morts et de blessés.

Il résulte encore de tous les rapports que le prince Windischgrætz, loin d'affamer la ville, lui a envoyé 80 bœufs et de la farine, qu'enfin il n'a attaqué la ville qu'après force prières de la part du conseil municipal et de la garde nationale.

Nous voyons dans une proclamation du major-général de Cordon, que le passage entre la ville et les faubourgs est rétabli; que les formalités prescrites n'ont été prises que dans le but de pouvoir empêcher [illegible]. Du reste, la ville revient peu à peu à ses habitudes ordinaires.

Le lieutenant feld-maréchal Dahlen a réuni un corps de 16,000 hommes pour occuper l'Ile entre le Mur et la Drave, afin de joindre Nugent qui marche contre Pesth avec 8,000 hommes.

Le prince de Windischgrætz a fixé un terme de quinze jours à tous les officiers hongrois en activité et en retraite. S'ils ne se rendent pas, et n'ont pas quitté l'armée hongroise, ils seront rayés des cadres de l'armée et dégradés.

L'empereur d'Autriche a ordonné que tous les accusés des derniers troubles et de la prise de Vienne, au lieu d'être traduits devant un conseil de guerre, seront jugés par les tribunaux ordinaires.

Le général, comte Auersperg, qui a commandé les troupes lors des événements du 6 octobre, a donné sa démission.

Le colonel qui a laissé assassiner le comte de Latour a été traduit devant un conseil de guerre. D'autres prétendent qu'il s'est placé dans la première colonne d'assaut lors de la prise de Vienne, et qu'il s'est fait tuer.

A Vienne, plusieurs journaux tels que la *Presse* et le *Lloyd* ont reparu.

L'armée quitte Vienne pour se rendre en Hongrie. Le général Welden a été nommé gouverneur de Vienne. La ville reprend son aspect ordinaire; les fugitifs reviennent. Le conseil municipal a invité ses membres absens à revenir dans la ville prendre part aux travaux.

Quant aux différens prisonniers, on n'en sait rien de positif. On dit que l'empereur songe à se rendre à Prague; mais cette nouvelle aussi mérite confirmation.

Dans ce moment, les villes de Vienne, Brunn et Lemberg, sont déclarées en état de siége. Les journaux ajoutent à ce nombre Gratz et Inspruck; nous ne savons pas comment et pourquoi.

Presbourg est tombée au pouvoir des troupes impériales. Cette ville s'est rendue sans aucune résistance. Elle a été abandonnée par Kossuth, qui compte se défendre à Pesth, Bude et Comorn.

ESPAGNE.

Le *Popular* annonce qu'on a découvert, à Valladolid une nouvelle conspiration dans laquelle le gouverneur militaire se trouve impliqué.

On se rappelle peut-être qu'un certain La Riva, accusé d'avoir tiré sur la reine, avait été condamné à mort. Il a fait appel, et la cour de Madrid a commué sa peine en vingt ans de travaux forcés et quarante ans de surveillance de la haute police.

Monsieur le Rédacteur,

Comme depuis quelque temps tous les journaux annoncent des moyens plus ou moins propres à la guérison du choléra, je viens, Monsieur, vous soumettre des faits et succès que j'ai obtenus lors de l'invasion du Choléra Asiatique en France, et que je vous prie de vouloir publier dans votre estimable journal.

En 1832 j'étais employé comme chimiste et chef d'un atelier d'amalgamation d'argent dans la mine d'Huelgoat, dépendant des mines de Poullaouen, situées dans le département du Finistère en France, lorsque le directeur de ces mines, mon supérieur, m'adressa [illegible] les paroles suivantes:

"Puisque vous avez une certaine réputation comme [illegible]

[illegible]

Votre tout dévoué et très humble serviteur,

L. SCHMIDT, Pharmacien,

rue Condé, No 40.

Je soussigné, maire d'Huelgoat, certifie et atteste à tous ceux qu'il appartiendra, que M. Lebrecht Schmidt, contrôleur à l'amalgamation des mines d'Huelgoat, a, à l'époque de l'invasion du choléra dans ce pays (de 1833 à 1834), soigné gratis un grand nombre de personnes indigentes de cette commune, attaquées de ce fléau; que, par ce zèle il a contribué [illegible] qu'il a mis à leur disposition au bureau et ses remèdes, le tout sans exiger aucune espèce de salaire; qu'il a été à cette époque, dans ce pays privé de médecins, la consolation des malheureux affligés, qu'il a soignés toujours avec le plus grand succès, dévouement d'autant plus beau de la part de M. Schmidt, qu'il est étranger dans ce pays, mais qu'il lui a valu l'affection et la reconnaissance de tous les habitans de cette commune.

En foi de quoi je lui ai délivré le présent.

En mairie, à Huelgoat, ce 5 octobre 1843.

Signé LE NER, Maire.

Nous soussigné, maire de la commune de Plouyé, canton d'Huelgoat, arrondissement de Châteaulin, département du Finistère, croyons déclarer avec justice et équité, au nom de nos communs, que le sieur Schmidt, contrôleur à l'amalgamation de la mine d'Huelgoat, ayant jadis pratiqué la pharmacie, est venu généreusement au secours des nombreuses familles, pauvres et riches sans distinction, lors du fléau du choléra; par son noble dévouement il a relevé plus de quatre cents personnes atteintes par cette redoutable catastrophe, qui eussent infailliblement péri, privées qu'elles étaient de tout secours de médecins, tout le pays étant entièrement envahi.

Cet acte de l'humanité a son seulement fourni tous les médicaments et ses soins sans aucune rétribution, il a même aussi des aumônes pour les pauvres afin de les avoir sauvés.

Ces nobles actions lui ont acquis d'autant plus de titres honorables à notre reconnaissance, qu'il est étranger au pays, où il jouit de l'estime la plus méritée.

En foi de quoi et en vue de ces services, qu'un homme de bien peut seul rendre avec autant de désintéressement, nous lui offrons le présent certificat comme témoignage d'une éternelle reconnaissance.

En mairie, à Plouyé, ce jour 10 octobre mil huit cent quarante trois.

Signé NEDELLEC.

Nous, maire de la commune de Locmaria-Berrien, canton d'Huelgoat, arrondissement de Châteaulin, département du Finistère, certifions et déclarons [illegible]

[illegible]

Signé FLOURY[?], Maire.

Nous, maire de la commune de Poullaouen [illegible]

[illegible] de tous qu'il a pris [illegible] soins et fourni les médicaments à titre gratuit.

En foi de quoi nous avons délivré le présent par le [illegible] de nos administrés pour les bienfaits que le sieur Schmidt a rendus en cette commune.

En mairie, à Poullaouen, le 20 avril 1845.

Signé JOUGUEN.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

Vendredi soir, 15 décembre 1848.

Malgré le mauvais temps qui, cette semaine, a presque complètement entravé le marché des affaires, nos transactions ont présenté une activité assez remarquable. Les avis favorables apportés par le Britannia et publiés lundi dernier ont été confirmés par les lettres particulières reçues aujourd'hui. Il en suit que le marché au coton de Liverpool est très ferme et que la situation des districts manufacturiers s'améliore par degrés. Ces nouvelles ont eu un effet très satisfaisant sur notre place; les cours se sont améliorés, la confiance semble se rétablir et les opérations eussent été considérables, si les dimensions plus importantes, et le mauvais temps et le désir de connaître les avis du steamer Canada, n'eussent en quelque sorte arrêté leur extension.

Nous ne pouvons cependant espérer d'améliorations très sensibles sur nos produits, tant que les affaires politiques du continent de l'Europe n'offriront pas au commerce des chances plus grandes de stabilité; c'est donc cette source de prospérité future que nous devons rechercher. En France l'exagération des idées nouvelles semble enfin céder à la raison. L'adoption de la constitution par une majorité considérable indique évidemment le désir que la classe intelligente a de donner au pays un gouvernement fort, libre et éclairé. Si l'élection du Président qui devait avoir lieu le 10 courant, s'est faite paisiblement, nous ne doutons pas, que quel que soit l'élu, ce beau pays ne redevienne tranquille, et avec la sécurité renaisse son industrie ne voie renaître sa fortune.

L'Allemagne, nous regrettons de le dire, semble plongée dans un état complet d'anarchie; malheureusement rien n'indique que cet état de choses doivent bientôt cesser. La capitulation de Vienne, qui, [illegible] eut pu conduire à une solution des difficultés autrichiennes, a été neutralisée par les actes de barbarie que les impériaux ont commis sur les habitants. Ces cruautés impolitiques ont jeté dans le cœur du peuple des sentiments de haine, de colère et de vengeance qui ne se manifesteront que [illegible]. La Prusse présente aussi des symptômes de rébellion et chaque jour le parti républicain fait des prosélytes. L'avenir de ce pays est donc loin d'être rassurant, car un pouvoir ne considère jamais l'injustice de ce qu'il appuie ses droits et ne les cède qu'à la force.

Pendant ce temps la diète de Francfort est inactive: ceci est assez heureux; car elle n'a pas prouvé jusqu'à présent qu'elle représentait la portion intelligente du pays.

A part cet état peu favorable des affaires politiques du continent, la perspective commerciale du coton semble s'améliorer; cependant en hasardant cette remarque, nous ne voulons pas dire que nous espérons aucune hausse considérable dans les prix.

Notre marché n'a présenté rien de bien remarquable cette semaine. Le sucre et la mélasse ont été en bonne demande à des cours fermes. Les arrivages assez considérables de céréales qui ont eu lieu, ainsi que les avis peu favorables de l'étranger ont légèrement fait baisser ces denrées. Les provisions ont été peu actives.

Comme nous l'avons déjà fait observer, le temps a été pluvieux et conséquemment dérange les affaires. Le fleuve hausse rapidement et est maintenant à six pieds au-dessous de la marque des grandes eaux.

COTON—Arrivé depuis le 8 courant, Louisiane et Mississippi 29,575 balles—Tennessee et North Alabama 5,554, Arkansas 494—Mobile 1,853—Texas 13; ensemble 36,497 balles. Expédié dans le même temps, pour Liverpool 5,217 balles—Glasgow 1,557—Nantes[?] 1,564—Barcelone 1,253—New-York 2,975—Boston 1,125—Philadelphie 345—Baltimore 47—Providence 390—ensemble 13,911 balles, donnant une augmentation de stock de 22,556 balles et laissant en mains y compris ce qui se trouve aux vergues des navires non expédiés ce jour 140,429 balles.

ETAT DU COTON.

Stock en main au 1er sept. 1848		37,401
Arrivé durant la semaine	36,497	
Arrivé antérieurement	314,651	
		351,148
		388,549
Exp. durant la semaine	13,941	
Expédié antérieurement	234,120	
		248,061
Stock en main et sous vergues		140,429

Nous avons peu de chose à noter dans notre revue de vendredi dernier, le marché au coton s'était clos très ferme aux cotes que nous donnions. Samedi [illegible] le désir général de connaître les avis du Britannia [illegible] les opérations et 800 balles [illegible]. La dépêche télégraphique reçue lundi annonçant une amélioration sur le marché de Liverpool avec une légère hausse sur les qualités middling, fut reçue trop tard pour produire un effet sur les ventes de la journée, [illegible] 3,500 balles. Mardi, l'arrivée de quelques dépêches additionnelles, donna de l'activité au marché et 4,000 balles furent prises; le jour suivant, mercredi, la demande fut croissante et 7,500 balles changèrent de main à des cours très fermes. Hier, les détenteurs demandèrent les prix extrêmes et la vente ne fut que de 6,000 balles. La malle de ce matin ayant apporté les correspondances particulières, confirmant la teneur des dépêches précédentes, les acheteurs ont opéré librement et 6,500 balles ont été vendues aux cotes en dehors; dans certaines circonstances les détenteurs ont obtenu une hausse de 1/8 c. couvrant le cours de la semaine—les ventes totales s'élèvent à 24,800 balles, dont la plus grande partie a été prise pour l'Angleterre et le reste pour le Nord. Nous altérons nos cotes comme suit.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

Inferieur	4 1/2	@	4 3/4
Ordinaire	5 1/4	@	5 1/2
Middling	5 1/2	@	5 3/4
Good Middling	5 3/4	@	5 7/8
Middling Fair	6 1/4	@	6 1/2
Fair	—	@	6—
Fully Fair	—	@	—
Good Fair	—	@	—
Good and Fine	—	@	—

TABAC—Arrivé depuis le 8 court. 299 boucauts—Expédié dans le même temps, pour N-York 57 boucauts—Baltimore 55—ensemble 112 boucauts. Stock en magasin et sous vergues des navires 11 339 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en main au 1er septembre 1848		5,854
Arrivé durant la semaine	299	
Arrivé antérieurement	4,037	
		4,336
		10,190
Expédié durant la semaine	112	
Expédié antérieurement	7,739	7,851
Stock en mains et sous vergues		11,339

Le marché au tabac est toujours très ferme, et quoique les affaires soient arrêtées par le faible approvisionnement elles comprennent néanmoins 650 boucauts, comme suit: 1 boucaut adulé à 6 c; 24 do à 5 3/4 c; 31 do à 5 1/2, 3 do à 5 c; 87 do à 4 3/4; 17 do à 4 1/2, 7 do à 4 1/4; 8 adulés et 3 refusés à 5 1/2 et plusieurs petits lots à des conditions non publiques. Nous cotons: Lugs 2 1/2 @ 3 1/4 c; feuilles inférieures 3 1/2 @ 3 3/4 c; commun 4 @ 4 1/4 c; fair 4 3/4 @ 5 c; fine 5 1/4 @ 5 1/2; choix 5 3/4 @ 6 1/4 la liv.

SUCRE—La demande a été assez active cette semaine, et malgré la pluie qui a arrêté les opérations, les ventes comprennent 2,600 boucauts, la plus grande partie prise pour l'Ouest. Les prix sont très fermes et une hausse de 1/8 c a eu lieu sur les meilleures qualités. Nous cotons inférieur 2 1/2 @ 2 3/4 c; commun 3 @ 3 1/4 c; fair 3 1/2 @ 3 3/4 c; prime 4 @ 4 1/4 c; choix 4 1/2 @ 4 3/4 c la liv. Pas de vente sur plantation.

MELASSE—La demande a été très animée; il s'est vendu 4,300 barils, la plus grande partie prise pour l'Ouest. Les cours qui, au commencement de la semaine, étaient 20 1/4 @ 20 3/4 c le gallon ont haussé à 21 et le marché se ferme à ce dernier prix. Il s'est vendu 100,000 gallons sur plantation à 18 c, et environ une quantité semblable à 18 1/4 c le gallon.

SEL—Quelques chargements arrivés de Liverpool ont fait fléchir les prix. Deux chargements, la plus grande partie [illegible] ont été vendus à $1 05 @ $1 07; 3,100 sacs dont un tiers fin, ont été vendus à $1 05; 2,000 sacs do do à $1 00; 1,000 do commun livrés à $1 10; et 800 sacs fin à $1 10 1/2 le sac. Les petits lots se vendent en détail $1 00 pour le commun; $1 30 pour le fin; 9,000 boisseaux des îles Turques ont été vendus à des conditions non publiques et 1,000 sacs à 90 c.

PLOMB—700 saumons des basses mines ont été pris à $3 87 1/2 c et 9,300 do des hautes mines à $4 les 100 liv. Il y a amélioration dans les prix.

WHISKEY—Les arrivages qui ont eu lieu ont fait décliner les prix; le rectifié ne peut guère être coté au-dessus de 18 c le gallon, et nous remarquons quelques ventes de commun de 10 @ 10 1/2 c le gallon.

SACS EN PITRE—Il s'est fait peu d'affaires et les prix n'ont pas varié; savoir: 10 1/2 @ 10 3/4 c pour sacs de 2 1/2 boisseaux en balles.

CORDES ET TOILES D'EMBALLAGE—Les transactions ont été peu importantes aux anciens cours: Toile 16 1/2 @ 17 c; cordes 7 3/4 @ 8 1/2 c la liv. Nous remarquons une vente de 400 rouleaux de corde à 7 3/4 c la liv.

BEURRE ET FROMAGE—La demande est peu animée et le beurre a un peu baissé; beurre de l'Ouest 9 1/2 @ 11 c la liv. fromage 6 1/4 @ 7 c.

GRAISSE—La demande a été assez active aux anciens prix. [illegible] 1,300 barils [illegible] 1,500 barils [illegible] la liv.

CHANDELLES—Peu de demande; nos anciens cours, savoir: [illegible] de Nantucket et New Bedford 31 @ 32 1/2 [illegible] @ 30 c la liv.

HUILE—Les ventes de la semaine comprennent 37 barils [illegible] à des conditions non publiques, et 147 barils [illegible] 7 1/2 c la liv.

CHAUX—[illegible]

RIZ—[illegible]

CAFE—[illegible]

BŒUF—Ce marché n'ayant présenté aucun changement, nous répétons nos cotes: Mess $10 @ 10 50—Prime 7 00 @ 7 50—Prime mess $14 00 @ $16 la tierce. Nous [illegible] 170 tierces à $16 et 20 [illegible]; 30 barils mess à $11, et 100 barils prime à $7 25 le baril.

PORC—Il s'est vendu 1,500 barils, la plus grande partie pour [illegible] à $10 25 @ $10 50—Prime $7 @ $7 50. Les arrivages quoique considérables ont été presque tous pris pour remboursement, en sorte que le stock en main est comparativement faible. Les détenteurs demandent les cours le plus élevé.

CEREALES—La demande de maïs a été très active samedi, et lundi environ 60,000 boisseaux ont été pris [illegible] de 50 @ 52 c le boisseau pour [illegible] de chargement du premier [illegible]. Les nouvelles d'Angleterre reçues par le Britannia [illegible] une baisse et le mauvais temps a entravé les opérations. Les transactions du reste de la semaine ont été de 25,000 boisseaux à 47 @ 50 c le boisseau. Le marché est toujours dépourvu de blé [illegible]. Avoine s'est vendu à 28 @ 33 c le boisseau en sacs [illegible] qualité.

FARINE—Ce marché a eu une tendance à la baisse. Les ventes de la semaine s'élèvent à 15,500 barils et les cours de clôture sont $4 60 pour Ohio à bord des steamboats; on dit cependant que des ventes ont eu lieu au-dessous, et $4 50 @ $4 55 à bord des steamboats. Illinois et Missouri $4 62 1/2 @ $4 65 pour bonnes marques et $4 87 1/2 @ $5 pour marque prime St-Louis.

FRET—Les affaires ont été peu considérables et les cours sont demeurés les mêmes. Un navire américain a été frété avec du coton pour Liverpool à 15/32 d et un navire anglais à 7/16 d; [illegible] graines. Un navire pour le Havre a été frété à 1 1/2 c pour le coton et [illegible]. Le tonnage est ferme aux anciens cours.

CHANGE—Le change étranger n'a pas varié, nous cotons—Sterling 7 1/4 @ 8 1/2 p 0/0 de prime—Francs 5 f. 42 1/2 @ 5 f. 30—Traites sur New York 60 jours 1 1/2 @ 1 1/2 p 0/0 d'escompte—à vue 1/2 @ 1/2 p 0/0 prime.

La vente des propriétés du général Lafayette, situées dans une des meilleures portions de la Seconde Municipalité aura lieu aujourd'hui à l'Arcade de Banks, à midi. Des plans lithographiés peuvent être obtenus au bureau de MM. Beard, Calhoun & Co. La vente de ces propriétés sera positive et sans réserve.

Avant la vente des propriétés ci-dessus, on vendra au même lieu et à la même heure, 4 bancs dans l'église du Dr. Scott. 16déc

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES

Navire John G Coster, pr New-York.
Erin's Queen Campbell, pr Liverpool.
Barque Floyd, Mayberry, pr Providence.
David Nickels, Nickels, pr Boston.
J Merithew, McGlory, pr New-York.
Brick Pablo, Senaut, pr Barcelone.
Rainbow, Emerson, pr New-York.
Goelette Sea Horse, Belfour, pr Mobile.
Steamer Brazos, Brosthuger[?], pr Velasco (Texas.)
Washington, Haviland, pr Velasco (Tex.)

ARRIVES

Steamship Palmetto, Smith, de Galveston.
Navire Buenventura, Grenoy, de Barcelone.
Poochita[?], Molas, de Barcelone.
Barque F A Everett, Carleton, de Belfast (Irl).
Brick Monterey, Kelly, de Boston.
Goelette L M Hitchcock, Rossier, de Chagres.

—STEAMERS—

Ringgold[?], Beguit, de Cincinnati.
Chancellor, Bacon, de Louisville.
Connecticut, Price, de St. Louis.
Pike No 8, Hunt[?], de Cincinnati.
St-Cloud, Smith, de Cincinnati.
Courrier, Martin, de Canal Bappelet[?].
Eliska, Laudry, de Baton-Rouge.
Concordia, Vonlager[?], de Milliken's Bend.
J T Doswell, Kay, de Grand Ecore.
Princess, Leathers, du Grand Golfe.
Luna, Fairchild, de Bayou Sara.
[illegible], Power, de Ledore[?].
[illegible], Barrell, de Cincinnati.
Harry Hill, Newell, de Nashville.
Pennsylvania, Gray, de Pittsburg.
[illegible] T. Knapp, de Jefferson (Texas).
Duroc, Dowell[?], de Pointe à la Hache.
Creole, Reuer[?], de Shreveport.

Au bas du fleuve et montant.

Navire Atala et [illegible] autres navires dont les noms nous sont inconnus.

Le paquebot ATLANTIC, capitaine Rose, de New-York, est en déchargement au débarcadère des paquebots de New-York, vis-à-vis la Douane. Les consignataires sont invités à faire recevoir leurs marchandises sur la levée, faute de quoi, elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. JOHN O. WOODRUFF & Co,
15 déc 22 et 25 rue des Magasins.

Le navire DELIA, Chapin, de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis la rue des Ursulines; les consignataires sont priés de prendre leurs permis immédiatement; car ce navire devant s'éprouver des avaries, et faisant beaucoup d'eau, a obtenu de la douane l'autorisation de mettre tout son chargement à terre, sans attendre les délais voulus par la loi.
FORGET Fils,
11 déc No 12, rue Conti, entre Chartres et Levée.

EXPOSITION
D'ORFEVRERIE GALVANIQUE.
DE LA FABRIQUE
DE Messrs Ch. CHRISTOFLE & Cie,
BREVETES DU GOUVERNEMENT:

Dépôt chez LOISON & SILVESTRE, rue de Chartres, No 36, agents à la Nlle Orléans.

Exposition chez M. MUIR, [illegible] rue No 61.

L'ouverture sera faite mardi prochain, 19 courant.

L'assortiment consiste en services de table complets de 12, 18 et 20 couverts, soupières, plats, réchauds, casseroles, théières, bouilloires à thé, cafetières support à lait, cuilliers, fourchettes, couteaux, couverts à dessert, bols à punch, corbeilles, plateaux et autres objets de table, depuis des petites pièces de bas prix jusqu'à de grandes pièces de $3 à 400 et quelques unes de $6 à 800. Les dernières très riches, exécutées sur les dessins des premiers artistes du genre, sont des morceaux d'art remarquables par la beauté des modèles, la ciselure et le fini du travail. Plusieurs de ces pièces sont pareils à ceux fabriqués par [illegible] Louis Philippe, le duc d'Aumale, et la famille royale.

L'exposition aura lieu jusqu'au 24 décembre. Les prix sont marqués en chiffres connus—Un encan final des objets qui resteraient invendus sera fait au même endroit ledit jour 23 décembre de 8 heures à 8 heures du soir.

MM. Loison et Silvestre ont reçu des dessins de modèles et des tarifs de tous les articles de table de la fabrique de MM. Christofle & Co. Ils prendront les ordres que l'on désirerait faire exécuter sur ces dessins et aussi sur tous autres que l'on désignerait. 16déc

BUREAU DU TRESORIER—MUNICIPALITE No UN.

Nouvelle-Orléans, 15 décembre 1848.

Résolu que le trésorier du département des travaux publics et améliorations, soit et demeure autorisé à donner avis pendant soixante jours, dans la gazette officielle, que ce Conseil recevra de la part des porteurs, des bons de cette municipalité, des offres cachetées pour la vente de dix sept mille piastres desdits bons, émis en vertu de l'acte de la Législature du 4 mai 1847; et que ceux des bons, ceux portant la plus courte date et offerts au plus bas prix, seront rachetés jusqu'à concurrence de dix sept mille piastres, avec les fonds provenant de la caisse d'amortissement, en vertu de l'acte précité.

Signé J. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 13 décembre 1848,
Signé A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.
H. BIER, Commis.

Ces offres devront être adressées au Conseil de la Municipalité No Un et porter sur la suscription les mots "offre de bons" J. A. DUREL, Trésorier.
16 déc—60j

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No Un;
Séance de Lundi 11 décembre 1848.

RESOLU que le Conseil de cette Municipalité recevra jusqu'au premier lundi de janvier prochain, des propositions cachetées pour l'exhaussement des rues du Bassin et Franklin, entre Douane et Canal; pour les réparations des banquettes des deux côtés de la rue Bienville, à partir de la rue des Remparts jusqu'à la rue Claiborne, conformément aux plans et devis déposés au bureau du voyer—Termes de paiement: en un billet de la Municipalité à un an de crédit.

(Signé) JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé, le 13 décembre 1848,
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme;
H. BIER, Commis.

Conformément à la qualité résolution, avis est par le présent donné que des propositions cachetées seront reçues à mon bureau jusqu'au premier lundi de janvier prochain, pour l'exhaussement des rues du Bassin et Franklin, entre Douane et Canal, et pour les réparations des banquettes des deux côtés de la rue Bienville, à partir de la rue des Remparts jusqu'à la rue Claiborne, conformément aux plans et devis déposés au bureau du voyer—Termes de paiement: en un billet de la Municipalité à un an de date.

16 déc A. D. CROSSMAN, Maire.

MEMOIRES D'OUTRE-TOMBE.

LA première livraison des Mémoires d'Outre-Tombe, par M. de Chateaubriand, est en vente à la librairie de VOR HEBERT, 140, rue Chartres.

N. B. Le prix est fixé à 15 cents la livraison pour les non abonnés au Courrier des Etats-Unis, lesquels obtiendront cet ouvrage à raison de six cents la livraison, plus le postage. On ne souscrit pas pour moins de 10 livraisons, payables d'avance.
16 déc.

ALCOOL—75 barils alcohol rectifié, à 92 et 95 pour cents, en débarquement et en magasin à vendre par
NATHAN JARVIS & Co, anc. Magasin et Commune.

Nathan Jarvis & Co. sont les seuls agents pour la vente de l'alcool [illegible] laboratoire de l'Ohio. Ils sont prêts à en fournir autant qu'on le demandera, au plus bref délai et aux prix très bas. 14 déc

HUILE DE LIN—50 barils huile de lin, de première qualité, à vendre par
NATHAN JARVIS & Co, anc. Magasin et Commune.
16 déc

RHUM DE LA JAMAIQUE—5 boucauts vrai rhum de la Jamaïque, qualité supérieure, en débarquement du brick Velocity[?] de Kingston, Jamaïque. A vendre dans les magasins de la Douane par
D. VALETON & CO.,
10 déc 41, Tchoupitoulas.

BARILS MELASSE—100 barils en bois de cyprès, en très bon ordre, en débarquement du steamer Eliska et à vendre par
BAILEY & BAXTER,
16 déc 73, rue Tchoupitoulas.

J. M. JONES & LYMAN POTTER, Avocats, No 22, [illegible] Vis-à-vis la Cour du Recorder. [illegible]

[illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Samedi, 16 Décembre 1848.
La 2de représentation (de la saison) de
GUILLAUME TELL,
Grand opéra en 4 actes et 4 tableaux, de Rossini.
On commencera à 6 heures 3/4.

JOURS DE SPECTACLE
Les dimanche, lundi, mardi, jeudi et samedi de chaque semaine.

SALLE ST-LOUIS.
BALS DES PERES DE FAMILLE.

MESSIEURS les souscripteurs aux Bals des Pères de Famille sont invités à envoyer leur liste d'invitation au bureau de la salle de bal, afin qu'elles soient présentées au comité d'admission. Le premier bal aura lieu le mercredi 27 décembre.

Le comité se réunira tous les dimanches à 1 heure P. M. et tous les jeudis à 6 heures P. M.

Comité d'invitation et d'admission.
Armand Pillé, J. B. Wilson,
Victor Wiltz, Justin Dutel[?],
W. L. Robinson, J. O. Nixon.
16 déc—9 P. A. Degelos[?].

Le GENERAL TAYLOR ayant accepté l'invitation d'assister à un BAL, qui lui a été adressée par les Citoyens de la Nouvelle-Orléans et par l'intermédiaire par les Dames, et ayant manifesté le désir que ce Bal eût lieu le 9 Janvier, le Public est prévenu que les listes de souscription sont ouvertes au contrôle de cette salle, et dans les divers magasins de musique et de nouveautés.
15déc Jas. F. BROOKS, Directeur.

GRAND BAL
CIVIL et MILITAIRE et SOUPER.
EN HONNEUR DU MAJOR-GENERAL ZACHARY TAYLOR.
Président des Etats-Unis,
Lequel aura lieu à l'ARMORY HALL, le 9 Janvier 1849.

Directeurs:

Hon. Isaac Johnson,	M. Musson,
Hon. A. D. Crossman,	*R. Pike,
Hon. Joshua Baldwin,	W. Belknap,
A. C. Bullitt,	S. W. Prentiss,
Glendy Burke,	Maj. Gen. J. L. Lewis,
*Samuel J. Peters,	*Manuel Blasco,
*P. Pecquet,	William Henderson,
P. W. Farrar,	*G. W. Squires,
W. P. Mason,	Wm. Freret,
J. A. Beard,	Col. J. B. Walton,
R. McAlpin,	*C. M. Waterman,
*J. P. Caldwell,	*Samuel Flower,
*G. C. Lawrason,	Henry Rice,
Théodore Wiltz,	William D. Dent,
*William Christy,	*A. Durange[?],
F. Ringgold[?],	Col. Forstall,
Gen. Tracy,	R. B. Sykes,
*Gen. Augustin,	W. K. Garland[?]

*Comité d'invitation. 15 déc—

Mme ANGELINA,
PROFESSEUR DE DANSE,
No 218, rue Royale, entre Orléans et Ste-Anne

Classe pour les enfants tous les lundi, mercredi et vendredi, depuis quatre heures et demie à six heures du soir. 2 déc

LE consul de France a l'honneur de prévenir ses concitoyens de la Martinique et de la Guadeloupe que, chargé par le gouvernement de la République, d'une mission toute d'intérêt et de bienveillance à leur égard, il les recevra avec plaisir au consulat, de midi à trois heures, pendant le courant de la présente semaine.
12 déc AIME ROGER

FRANKLIN HIGH SCHOOL
Rue Royale.

LES examens annuels de cette institution auront lieu lundi et mardi 18 et 19 courant et se termineront mercredi 20, par la distribution des prix. Les examens des classes commenceront à 9 heures du matin et finiront à 2 heures P. M.

Les parents des élèves et les amis de l'éducation en général sont invités à s'y trouver.
LEWIS ELKINS
14 déc Principal

AUX DAMES.

MLLE ELIZA A. MOUNT, rue Bourbon, 117, vient de recevoir de Paris un élégant assortiment de bonnets en velours à la Jenny Lind, comprenant les variétés suivantes: [illegible]

Jaquettes, boas, voilettes, blouses et camisoles brodées en or, argent et soie, avec des boutons en or, argent et soie.

Cordons bleus et verts, à boutons ronds d'argent, [illegible] écharpes, [illegible] orange à boutons de fantaisie, blanc et unie, dorés, acier et cuivrés, etc.

Chemisettes, Cravates, Coiffures et bas en soie.

Les dames désirant un superbe costume de bal sont invitées à venir visiter les marchandises de Mlle Mount. Ces articles sont de première qualité et [illegible] au dernier goût. 14 déc

EGLISE ST LOUIS.

AVIS est par le présent donné que vendredi, 22 décembre courant, à midi, à l'église St. Louis, il sera procédé à l'adjudication des Bancs de la dite Eglise, par P. E. Tricou, encanteur.

L'occupation en sera donnée le 1er janvier prochain, et les occupants des dits Bancs en auront la jouissance jusqu'au 31 décembre 1849.

Conditions—comptant.

Si dix jours après l'adjudication le paiement n'est pas effectué, la dite adjudication sera annulée, et le Trésorier disposera immédiatement des susdits Bancs. JOSEPH GUILLOT, Trésorier.
Nlle Orléans, le 12 déc. 1848. 12 déc—

AVIS.

MESSIEURS les architectes de la ville de la Nouvelle-Orléans sont invités à soumettre, au bureau du secrétaire de la Fabrique de l'Eglise St-Louis, No 69, place St Antoine, jusqu'au premier mardi de Janvier 1849, des plans et devis relativement aux réparations à faire à l'intérieur de la dite église.

Pour renseignements concernant lesdites réparations, ils devront s'adresser à M. Felix Labatut, président du Conseil des Marguilliers, ou au révérend C. Maenhaut, curé de la susdite église.
ANT. DUBUC,
7 déc—10 Secrétaire.

Marchandises sèches pour le marché Mexicain.

10 Balles INDIENNES anglaises, 9-8, 5-4
30 balles IMPERIALES, 4-4.
30 caisses INDIENNES américaines.
1 do MOUCHOIRS imitation Madras.
1 do SHAWLS crêpe de Canton.
40 do COTON américain.
40 balles SACS EN PITRE de Campêche.
4 balles COUVERTURES.
1 caisse DENTELLES de coton.
AUSSI—175 sacs café de Rio
A vendre par R. D. BLOSSMAN,
1 déc No. 82, Magazine[?].

F. & J. LACOSTE,
105, Rue Royale.

RECOIVENT par les navires Tulma de Bordeaux, Mary Flower du Havre et l'importation antérieure—
150 barriques vin rouge, Château Lafitte, Margaux, St-Julien, et St-Estèphe Médoc, ainsi que St. Emilion, St. Julien, 1er, 2e, 3e et 4e crus;
50 barriques vin rouge ordinaire, diverses marques
50 fûts do do même qualité qu'en barriques;
40 fûts do vins blanc Haut Sauterne et Sauterne.
300 caisses vin rouge et blanc diverses marques.
Vin de première qualité;
Vin de Porto et d'Espagne;
Cognac et eau-de-vie de Cognac;
Absinthe, anisette, [illegible] d'Angers,
Fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toutes qualités;
Bouchons, bouteilles, demi bouteilles et à dame-jeannes. 11 déc

F. & J. LACOSTE,
No 105, Rue Royale,

RECOIVENT par les navires Vesta, Anna et Ferdinand, du Havre, les articles suivants, qu'ils vendent bon marché:
Voilettes, dentelles blanches et noires.
Cols et pèlerines brodés riches.
Mouchoirs batiste fil, brodés, unis et imprimés.
Boutons de nacre et fantaisie.
Bas de coton gris et cachou pour femmes et enfants
Chaussettes laine et coton pour hommes et enfants.
Gilets de flanelle française.
Mitaines laine, gants castor, laine, soie et coton.
Bretelles pomme, ordinaires et riches.
Peignes de corne de buffle, d'écaille et d'imitation.
Brosses à tête, à ongles et à dents.
Eau-de-Cologne, essences, extraits d'odeurs.
Odontalgique, huile pour toilette.
Savons de toutes qualités, cosmétiques, poudres.
Pendules [illegible], éponges de Perse.
11 déc—

Spécifiques pour les Maladies Secrètes.

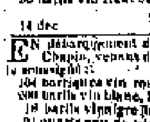

CES spécifiques sont faciles à prendre et guérissent promptement.

On les trouve à la pharmacie de J. Ducloux, rue de la Levée, No 7, vis-à-vis le marché du port. 30 juin—6m

Remède magique de Dalley.

Le seul véritable porte toujours, sur l'enveloppe de chaque boîte, la signature du propriétaire, "H. DALLEY", écrite à la main.

Dépôt du Sud, au No 131, rue Chartres, Nouvelle-Orléans. 15 mars

EN débarquement des navires Orénoco[?] et Delia, Chapin, venant de Bordeaux, le soussigné offre à vendre
30 barils vin Haut Sauterne.
D. LANATA,
14 déc No 8 et 10, rue Jefferson.

EN débarquement des navires Orénoco[?] et Delia Chapin, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
104 barriques vin rouge, diverses marques,
200 barils vin blanc, Haut Sauterne et Haut Barsac
18 barils vinaigre blanc,
21 quarts eau-de-vie, marque Castillon, de preuve
15 caisses Fromage, tête de Maure,
50 caisses prunes en boîtes transparentes.
AUGUSTE MOLIER,
14 déc Vieille Levée, No 66

EN débarquement du navire l'Orénoco, et à vendre par le soussigné:
350 barriques vin rouge Montferrand.
22 do do Morange.
60 barils vin blanc.
1000 caisses vin rouge.
70 quarts de pure eau-de-vie J. J. Dupuy
15 huitièmes do do Jean preuve.
20 caisses prunes, de 18 pots à l'une.
100 paniers huile d'olive.
S. D. GRATIAA[?],
14 déc 33, rue Natchez.

EN débarquement du navire Delia Chapin, et à vendre par le soussigné:
10 barriques vin rouge Montferrand.
20 barils vin blanc Haut Sauterne.
S. D. GRATIAA,
14 déc 33, rue Natchez.

EN débarquement du navire [illegible], venant du Havre, et à vendre par le soussigné:
200 caisses véritable absinthe suisse de la marque Version[?] & Lecoultre, Pernod[?], Berthoud &c.
15 caisses kirsch de Version & Lecoultre.
15 do do St. Perrod[?].
8 do eau-de-vie de Gentiane.
2 tonneaux fromage de Gruyère.
J. N. CURIEN,
14 déc—1 rue Condé, No 25.

Café et Grocerie à vendre.

CET établissement est situé près des casernes et est achalandé. Pour le prix et les conditions, s'adresser sur les lieux ou au magasin de [illegible]
21 déc—15 No 136 Vieille Levée.

Changement de domicile.

P. PELLANDINI, peintre, a transporté son magasin de peinture et vitrerie de l'encoignure des rues Royale et St-Pierre, dans la rue de Chartres, No 123, [illegible]
11 déc— [illegible]

[illegible]